



# Note de présentation brève et synthétique Compte Financier Unique 2025

## Budget Principal

- I. Cadre général
- II. La section de fonctionnement
  - 1- Dépenses
  - 2- Recettes
- III. La section d'investissement
  - 1- Dépenses
  - 2- Recettes
- IV. Indicateurs financiers 2025
- V. Conclusions

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **I – CADRE GENERAL**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour toutes les communes de formaliser une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des documents budgétaires. Cette note est jointe au Budget Primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Financier Unique retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la commune sur l'exercice budgétaire 2025, courant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le CGCT précise que le CFU de l'année N de la commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le budget de la commune est structuré en deux sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la commune.
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses et recettes liées aux projets de la commune à moyen et long terme.

### **II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. La nomenclature utilisée est M57 Abrégée.

## 1- Dépenses de fonctionnement

Pour notre commune, les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires du personnel municipal, cotisations URSSAF, médecine du travail et assurance du personnel (En 2025, les charges de personnel représentent 28.91 % des dépenses de fonctionnement)
- les indemnités des élus
- l'entretien de la voirie (routes, débroussaillage des chemins, entretien des parkings...)
- l'entretien et les consommations des bâtiments communaux (église, salle des fêtes, sanitaires, mairie)
- les achats de matières premières et de fournitures
- les prestations de service effectuées
- la participation au budget de fonctionnement du SIVU des écoles et à l'emprunt pour la nouvelle école
- les subventions versées aux associations (15 associations en 2025)
- les subventions versées aux centres de loisirs accueillant des enfants boussacois (3 structures)
- les animations et cérémonies
- les frais d'affranchissement et télécommunications
- les cotisations obligatoires
- l'assistance informatique, la maintenance, cyber-protection et logiciels professionnels

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à **180 885.97 €**

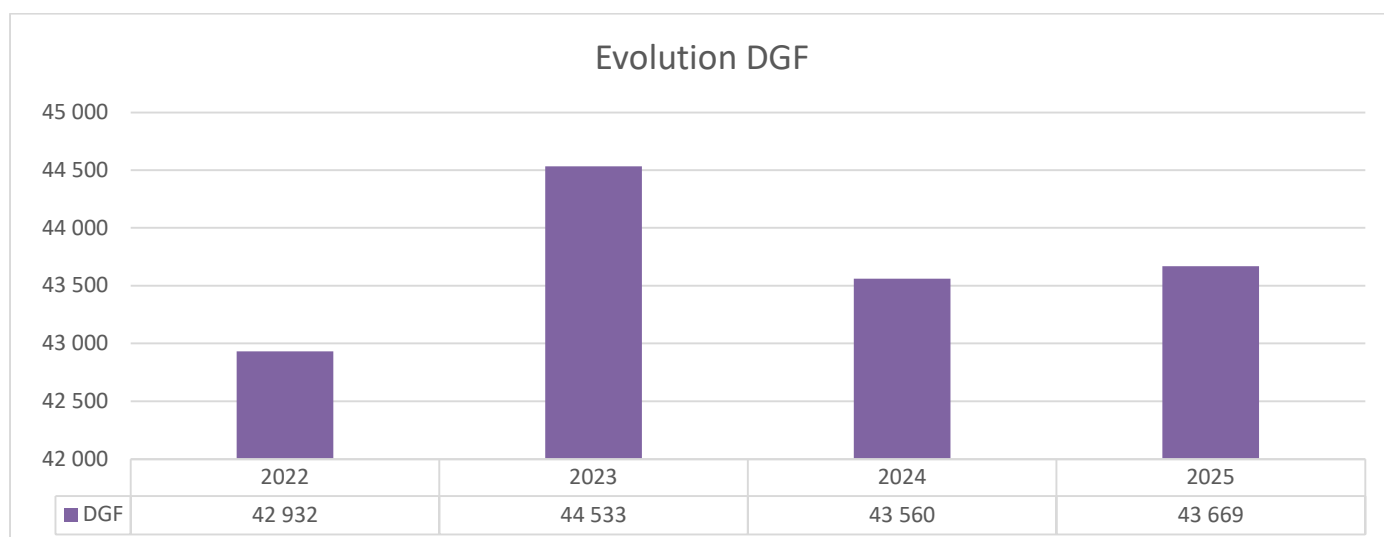
## 2- Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées :

- location de la salle des fêtes (10 réservations payantes en 2025)
- les impôts locaux (TH, TF, TFNB)
- les dotations versées par l'Etat
- le loyer mensuel de l'Agence Postale Communale
- les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) (La guinguette, Enedis, Orange)
- les remboursements d'assurance du personnel

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à **152 846,48 €**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à 43 669 € en 2025 en plus de la Dotation de Péréquation : 1 822€



Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

	NATURE	MONTANT RÉALISÉ
<b>DEPENSES</b>	011- Charges à caractère général	26 688.79 €
	012- Charges de personnel	52 305.49 €
	73- Attribution de compensation au Grand Figeac	23 513,00 €
	65- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions versées, école..)	72 083.69 €
	68- Dotations aux amortissements et provisions	6 295.00 €
	042-Charges exceptionnelles	0
	Dépenses imprévues en fonctionnement	0
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>180 885.97€</b>
	Opérations d'ordre entre sections	0
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>180 885.97€</b>
<b>RECETTES</b>	013- Atténuation de charges	0
	70- Produits de services	20 061.30 €
	73- Impôts et taxes (DMTO)	13 230.01€
	731- Fiscalité locale	58 183.00 €
	74- Dotations et participations	57 192.00 €
	75- Autres produits de gestion courante	920.00 €
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>149 586.31€</b>
	76- Produits financiers	2.03 €
	64- Remboursement traitement personnel	3 258.14 €
	<b>TOTAL</b>	<b>152 846.48 €</b>

### III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et à long terme. Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (DETR, FAST, DSIL, amendes de police...), le FCTVA et les amortissements.

## 1- Dépenses d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement 2025 s'élèvent à **64 865.85 €**.

Les principales dépenses ont porté sur les opérations suivantes :

- Enfouissement des réseaux aériens au Cros
- Réhabilitation du logement communal, début des travaux 09/2025
- Aménagement sécuritaire de la RD41 et la place de la Fraternité
- Mise aux normes de l'armoire de commande des cloches

## 2- Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement s'élèvent à **148 716.25 €** et sont les suivantes :

- FCTVA
- Amortissement enfouissement des réseaux
- Corrections d'écritures 2024
- Subvention amendes de police

Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement :

	NATURE	MONTANT RÉALISÉ
<b>DEPENSES</b>	10- Dotations, fonds divers	6 000 €
	203- Frais d'études (annonce légale et diag)	1 984.03 €
	2135- Installations générales	17 674.90 €
	2152- Installations de voirie	2 433.12 €
	21538- Autres réseaux	14 078.00 €
	2158- Matériel et outillage	489.00 €
	2188- Autres immobilisations	2 206.80 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>44 865.85</b>
	16- Emprunts et dettes	20 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>64 865.85 €</b>
<b>RECETTES</b>	10-Dotations fonds divers - FCTVA	2 413.73 €
	13 Subventions d'investissement	1 329.37 €
	204 Subventions d'équipement versées	26 451.00 €
	28 Amortissement des immobilisations	3 795.00 €
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>33 989.10 €</b>
	01.Solde d'exécution section investissement	114 727.15 €
	<b>TOTAL</b>	<b>148 716.25 €</b>

## IV – INDICATEURS FINANCIERS 2025

Date de transmission de l'acte: 04/03/2026

Date de réception de l'AR: 04/03/2026

046-214600355-DE\_2026\_003-DE

A G E D I

	2023	2024	2025
<b>Epargne brute</b>			
Recettes de fonctionnement	563 707.73 €	543 332.40 €	563 660.22
Dont report N-1			
Dont chapitre 76	1.69 €	2.33 €	2.03
Dépenses réelles de fonctionnement	183 481.62 €	156 350.60 €	180 885.97
Dont chapitre 66	575.11 €	870.59 €	0 €
	380 226.11 €	386 981.80 €	<b>382 774.25 €</b>

	2023	2024	2025
<b>Epargne nette</b>			
Epargne brute	380 226.11 €	386 981.80 €	382 774.25 €
Chapitre 16	948.14 €	979.04 €	20 000 €
Capacité d'autofinancement	379 277.97 €	386 002.76 €	<b>362 774.25 €</b>

**Epargne brute** : Mesure si une collectivité génère suffisamment d'épargne pour répondre à l'obligation légale de remboursement d'emprunt.

**Epargne nette** : Mesure s'il reste suffisamment d'épargne, une fois les intérêts d'emprunt réglés, pour financer des investissements.

## V – CONCLUSIONS

Le CFU 2025 de la commune de Boussac met en évidence une situation financière saine et excédentaire, marquée par :

- Une gestion rigoureuse des dépenses,
- Des recettes de fonctionnement supérieures aux prévisions,
- Une capacité d'investissement préservée pour les exercices à venir.

Ce résultat permet à la commune d'aborder l'avenir avec sérénité, tout en poursuivant ses projets structurants au bénéfice des habitants.

Boussac, le 02/03/2026

Denis Daynac, Maire

